

Tourisme responsable : guide des bonnes pratiques

Le touriste responsable ne voyage pas comme les autres, mais mieux que les autres.

Il encourage le développement économique en achetant des producteurs locaux et en préservant les ressources culturelles et naturelles du milieu qu'il visite.

Gestes simples pour bien profiter de votre passage au Kamouraska

- **Avec la population :** Nous sommes connus pour être des gens accueillants. Prenez le temps de jaser avec nous et respectez nos propriétés privées.
- **Animaux domestiques :** Plusieurs sentiers sont accessibles aux chiens. Garder son animal en laisse, ramasser ses excréments et les jeter dans une poubelle font partie du savoir-vivre.
- **Gestion des déchets :** Nous aimons nos lieux de vie propres. Faites comme nous : rapportez vos déchets et jetez-les dans les poubelles dédiées.
- **Zones fragiles :** Vous appréciez nos paysages? Nous aussi. Ensemble, respectons les zones protégées et la biodiversité, essentielles à l'équilibre de la faune et de la flore. À ce sujet, il est interdit d'allumer des feux de grève et de camper au bord du fleuve.
- **Territoire agricole :** Si, pour vous, été rime avec vacances, pour nos agriculteurs, c'est la saison des travaux aux champs. Merci de laisser en tout temps les entrées des champs dégagées pour faciliter leur travail.

Milieux à protéger

Le marais salé de la Grande-Anse, les berges du fleuve et leurs rosiers, nos rivières, qu'il s'agisse de la Kamouraska, de la Ouelle ou de la Fouquette, nos marais et nos aboiteaux, nos cabourons et nos lacs.

Municipalités	Toilettes publiques	Wifi gratuit	Stationnement de jour	Stationnement de nuit
La Pocatière	Maison du Kamouraska, Centre Bombardier, Parc intergénérationnel Desjardins	4e avenue Painchaud	Centre Bombardier	VR seulement 1 nuit maximum
Rivière-Ouelle	Quai et plage de la 5e Grève	Municipalité et église	Municipalité	Interdit
Saint-Pacôme	Municipalité	Municipalité	Autour de l'église	1 nuit maximum
Saint-Gabriel-Lalemant	Terrain de baseball, 47, rue Lavoie	–	Centre communautaire, 20, rue Principale	1 nuit maximum
Saint-Denis-De La Bouteillerie	Église, chapelle de la Grève et parc Bellevue	Autour de l'église	Complexe municipal et autour de l'église	1 nuit maximum
Saint-Philippe-de-Néri	–	Municipalité	11, côte de l'Église	Interdit
	–	–	Chalet des Loisirs, 11, rue Chamberland	VR seulement 1 nuit maximum
Mont-Carmel	–	–	–	Interdit
Kamouraska	Arrière du complexe municipal	–	Complexe municipal, église	Interdit
	–	–	Centre d'art	Interdit
Saint-Pascal	Parc Ernest Ouellet, montagne à Coton, parc des Sept-Chutes	Hôtel de ville	Hôtel de ville et centre sportif, 420 rue Notre-Dame	1 nuit maximum
Saint-Bruno-de-Kamouraska	Centre des loisirs, 153-A, route du Petit-Moulin	Municipalité	–	Interdit
Saint-Germain-de-Kamouraska	Chalet des cabourons	–	Autour de l'église	Interdit
Sainte-Hélène-de-Kamouraska	Centre des loisirs, 6001, rue Adélard-Lapointe	–	Municipalité	Interdit
Saint-Joseph-de-Kamaouraska	–	Café de l'église	Autour de l'église	1 nuit maximum
Saint-André-de-Kamouraska	Parc de l'Ancien quai et parc de la Madone	–	Autour de l'église	1 nuit maximum
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	Pavillon sportif	Parc municipal, 629, route 289	Pavillon sportif	Interdit